L’assurance protection juridique **Legal Village Business Pro** d’AXA Belgique

En tant qu’entrepreneur, vous menez une vie active. Dans le cadre de la gestion de votre entreprise, vous êtes en contact quotidien avec différentes parties dans des situations variées. Le risque de vous retrouver en conflit avec vos fournisseurs, vos clients, votre personnel, les autorités gouvernementales, fiscales ou autres est relativement élevé et les litiges juridiques ne peuvent souvent être évités.

Ces situations entraînent inévitablement des coûts imprévus, pouvant être élevés. En plus des frais supplémentaires liés à l’assistance juridique professionnelle, il y a également de nombreuses formalités administratives à gérer. Ce n’est pas quelque chose que vous attendez avec enthousiasme.

C’est pour cela que **nous** avons développé une assurance protection juridique modulaire **Legal Village Business Pro**, développée par AXA Belgique et adaptée à votre entreprise.

4500657-02/2025

Qui sommes-nous ?

Legal Village est la **marque** d'AXA Belgium S.A. sous laquelle ils commercialisent leur assurance spécialisée en protection juridique. Le Groupe AXA est le leader mondial de la protection financière. Plus spécifiquement en matière d'assurance protection juridique, AXA fait partie du top 4 en Belgique.

Legal Village SA est un **bureau de règlement de sinistres** spécialisé dans le traitement des dossiers protection juridique et proposant des services juridiques innovants. AXA Belgium confie à Legal Village SA la gestion des sinistres pour tous les contrats de son portefeuille d'assurance relatifs à la branche protection juridique.
Les sinistres sont ainsi traités en toute indépendance.

Qu'est-ce que l'assurance protection juridique ?

Il s'agit d'une police d'assurance qui vous aide en cas de conflits juridiques. Ils vous donnent des conseils juridiques et vous assistent dans la résolution du litige. Votre assureur protection juridique prendra les mesures nécessaires pour récupérer vos dommages, résoudre vos conflits et, le cas échéant, interviendra également dans les frais, par exemple d'un avocat ou d'un expert de votre choix pour défendre de manière optimale vos intérêts.

Cela peut concerner l'assistance juridique en cas de dommages causés à votre entreprise, des conflits avec vos voisins ou vos employés, des problèmes avec vos fournisseurs ou clients, ...

Qu'est-ce que l'assurance protection juridique pro ?

Il s'agit d'un **produit modulaire** dans lequel vous composez vous-même l'assurance qui convient le mieux à votre entreprise. Vous démarrez avec un **package de base attractif (Compact Pack)** que vous pouvez ensuite compléter avec **1 ou plusieurs modules supplémentaires (Taylor Pack)** en fonction de vos besoins en tant qu'entrepreneur et en fonction de vos activités, de votre mobilité et de votre(vos) localisation(s) d'activité.

Si vous souhaitez courir **le moins de risques possible**, vous pouvez également opter pour une assurance complète avec nos formules optionnelles **All Risk ou All Risk & Fiscal**.

4500657-02/2025

Quelques exemples de litiges couverts dans nos différentes formules :

Compact Pack

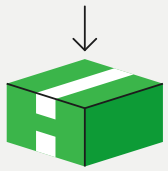

- un visiteur cause des dommages à votre immeuble et vous souhaitez récupérer auprès de lui des dommages et intérêts (Recours civil extracontractuel)
- votre assureur incendie ne souhaite pas intervenir pour un dégât des eaux causé par une fuite dans votre toiture (Contractuel Assurance)

Taylor Pack

Vous pouvez choisir parmi les 3 modules suivants :

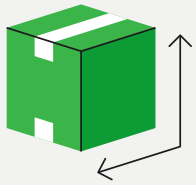

1. Droit administratif, économique et des sociétés

- vous avez un litige avec votre employé concernant son licenciement (droit social)
- votre permis a été refusé par l'administration (droit administratif)

2. Contractuelles et immobilières

- les travaux de peinture dans votre magasin n'ont pas été bien effectués (contractuel)
- vous avez un litige avec votre voisin qui prétend subir des nuisances sonores excessives de la part de votre entreprise (conflits de voisinage)
- vous avez un litige avec un fournisseur qui ne vous livre pas ce que vous avez commandé (contractuel)

3. Innovation et Réputation

- une autre entreprise en Belgique utilise votre nom de marque (droit intellectuel)
- vous soupçonnez que vos concurrents ont conclu des accords de prix entre eux et vous souhaitez contester cela (droit de la concurrence)

All Risk Pack

Le All Risk Pack couvre tout, sauf si cela relève d'une exclusion reprise aux dispositions communes et conditions générales.

Par exemple, ce qui ne sera pas couvert : les actions syndicales ou politiques, les actes intentionnels commis par un assuré, le recouvrement d'une facture incontestée, l'assistance lors d'un contrôle fiscal, etc.

All Risk & Fiscal Pack

Il s'agit du All Risk Pack, mais une assistance juridique complémentaire est disponible dès un contrôle fiscal.

Par exemple :

- le fisc vous écrit pour vous informer qu'il va procéder à un contrôle sur votre déclaration d'impôts
- vous souhaitez entamer une procédure administrative d'opposition à l'égard d'un avis de TVA belge

En quoi consiste exactement notre aide ?

Tout d'abord, avec l'assurance protection juridique, vous pouvez **obtenir des informations** sur vos droits : des conseils pour éviter un conflit juridique, des informations sur vos droits et obligations, des informations sur la manière la plus efficace de résoudre un conflit, etc.

Si vous vous trouvez dans une situation où un litige est inévitable, nous défendrons vos droits. Concrètement, nous recueillons des preuves, effectuons une expertise, évaluons vos chances, élaborons une stratégie et **négocions avec l'autre partie** pour arriver à une solution acceptable et efficace pour vous.

Si cela n'est pas possible et/ou si des **procédures judiciaires ou administratives** ne peuvent être évitées, nous **prendrons en charge**, entre autres, les **coûts** suivants (à hauteur du montant assuré) :

- les honoraires d'avocat
- les frais d'expertise
- les frais de justice

Notre intervention dépend de l'assurance que vous avez choisie

Toutes les garanties ont un **plafond d'intervention** maximum allant de 750 € à 200 000 €.

Pour certaines garanties, un **seuil d'intervention** ou un **délai d'attente** allant de 0 à 12 mois s'applique également.

En outre, dans tous les cas, les conflits déjà présents au moment de la souscription du contrat ne sont pas assurés. Cela s'applique également si vous aviez déjà connaissance de faits susceptibles de donner lieu à un conflit au moment de la souscription du contrat.

Le champ d'application **territorial** varie également en fonction de la garantie concernée.

Et enfin, il existe également certaines **exclusions** (quelques exemples sont disponibles plus bas).

*D'autres exemples, des informations sur les plafonds et le seuil d'intervention peuvent être trouvés dans les conditions générales ou résumés dans cette **fiche pratique.***

Un client averti en vaut deux

⚠ **Assurez-vous donc de bien comprendre ce que vous devez savoir avant de souscrire une assurance protection juridique chez nous.**

⛔ Chaque couverture a ses limites, ses seuils d'intervention, ses franchises et ses exclusions.

Les exemples les plus importants d'exclusions pour toutes les garanties sont :

1. Actes intentionnels commis par l'assuré.
2. Le paiement des amendes (pénales, administratives, etc.)
3. Un litige concernant le recouvrement d'une facture non contestée par l'assuré.
4. Un sinistre résultant d'un conflit collectif du travail, d'une procédure de faillite, d'une réorganisation judiciaire, etc.
5. Un sinistre résultant d'un acte de guerre.

⛔ Des exclusions spécifiques s'appliquent à chaque garantie :

Compact Pack

Fautes graves telles que coups et blessures ; des poursuites pénales pour des crimes, des conflits concernant des activités syndicales ou politiques, ...

Taylor Pack

Des litiges relatifs à l'achat, à la vente ou à la gestion de valeurs mobilières ; concernant les droits d'auteur relatifs aux logiciels ou hors de Belgique ; ...

All Risk & Fiscal Pack

Un litige avec l'administration fiscale résultant du fait que la déclaration fiscale n'a pas été déposée ou n'a pas été déposée dans le délai légal prévu ; fraude fiscale ; ...

Tous les détails figurent dans les Conditions Générales et les fiches produits concernées.

⚠ **Assurez-vous de lire ceci avant de signer votre contrat et contactez votre courtier d'assurance pour plus d'informations ou demandez une offre à votre courtier d'assurance. Vous pouvez obtenir ces documents auprès de votre courtier ou sur le site www.legalvillage.be .**

Les conditions générales de notre gamme de produits d'assurance protection juridique pour entrepreneurs Legal Village Business ont été développées par AXA Belgique, une compagnie d'assurance belge.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an et est renouvelé tacitement. Le contrat est soumis au droit belge.

Il s'agit d'un document non contractuel. Toutes les informations et exemples contenus dans cette brochure sont indicatifs et non contraignants. Pour les dispositions exactes et toutes les informations complémentaires, veuillez consulter les Conditions Générales et les fiches produits disponibles sur www.legalvillage.be.

4500657-02/2025

Vous n'êtes pas satisfait·e de quelque chose ?

Contactez-nous via **https://www.axa.be/fr/contact**. Si vous n'êtes pas d'accord avec la solution proposée, vous pouvez contacter le d'Ombudsman des assurances, Meeûsplantsoen 35, 1000 Bruxelles (**www.ombudsman-insurance.be**).

Nos services numériques

En souscrivant une assurance protection juridique Legal Village Business Pro auprès de nous, vous avez également accès à nos services numériques avec lesquels nous souhaitons rendre le droit plus accessible à tous.

My Money Back

by Legal Village

Où vous pouvez récupérer rapidement et facilement vos **factures B2B impayées** conformément à la procédure RCI simplifiée prévue par la loi. Finies les procédures judiciaires coûteuses et fastidieuses pour recouvrer vos factures. Un huissier de justice se rend chez votre client pour lui remettre personnellement une mise en demeure de payer. Pour cela, vous devez payer une avance déterminée par la loi.

Avantage client Legal Village Business Pro : vous bénéficiez d'une réduction de 50 % sur cette avance.

My Legal Expert

by Legal Village

Où un expert répondra à votre **question juridique**.

Dans un monde en évolution rapide avec des réglementations de plus en plus complexes, diriger une entreprise soulève souvent de nombreuses questions. Prenez rendez-vous en ligne avec My Legal Expert et recevez une réponse de l'un de nos avocats ou juristes lors d'un entretien de 20 minutes.

Avantage client Legal Village Business Pro : ce service est entièrement gratuit.

My Legal Documents

by Legal Village

Où vous pouvez créer rapidement vos propres **documents juridiques**.

Internet regorge de documents juridiques peu fiables et obsolètes. Nous vous donnons accès à certains documents essentiels rédigés par des avocats et juristes qualifiés.

Avantage client Legal Village Business Pro : en plus des documents accessibles à tous sur notre site internet, vous avez également accès à toute la bibliothèque de notre partenaire externe Lawbox avec une réduction de 10%.

My Free Advice

by Legal Village

Où nos experts, qui ont déjà résolu de nombreuses situations conflictuelles, vous donnent un aperçu des **conseils pratiques** les plus courants pour vous aider à éviter d'éventuels litiges.

Consultez notre site Web :
https://www.legalvillage.be/fr/particuliers/conseils-juridiques-gratuits/